

Extrait du registre aux délibérations du **Conseil communal**, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 27 juin 2024

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président
M. STREBELLE, Mmes SCULIER et HUBEAU, Échevins
M. PATERNOTTE, Mmes LIEGEOIS et RENARD, M. NIEZEN, Mmes BROHEE, FACQ et GALLEMAERS, Mrs RASSART et THYS, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assistant à la séance avec voix consultative.
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusés : /

PROJET DE DELIBERATION

OBJET : OTW – Convention de subventionnement forfaitaire de travaux d'aménagement d'arrêts de bus TEC – Rue Raoul Nachez – Approbation.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Considérant le cahier des charges N° AC/1160/2022/0048 relatif au marché "*Travaux d'amélioration de la voirie, de l'égouttage et des installations SWDE de la rue Raoul Nachez*" établi par la Cellule Marchés Publics/Gestion administrative Service Technique ;

Considérant que le cahier des charges N° AC/1160/2022/0048 a été approuvé lors du conseil communal en date du 30 mai 2024 ;

Considérant que la convention a pour objet la subvention forfaitaire de travaux d'aménagement d'arrêts de bus TEC ;

Considérant que la mise en place de la convention a pour objectif de faire bénéficier la commune d'une subvention d'un montant de 11.000 euros TVAC (1 arrêt en voirie pour 18m);

Considérant que sur base des informations supra, le Conseil communal est invité à approuver ladite convention ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par voix pour, voix contre... et abstentions,

Article 1er - : D'approuver la convention relative au subventionnement forfaitaire de travaux d'aménagement d'arrêts de bus TEC dans les termes et conditions qui y sont repris.

Article 2 - : La présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Receveur régional.
- Au l'OTW, Avenue Gouverneur Bovesse, 96 à 5100 NAMUR

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice Générale,

Le Président,

(s) Karolina KOWALSKA

(s) André DESMARLIÈRES

Pour expédition conforme,

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

André DESMARLIÈRES